



# La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Novembre  
2013

Le mot de notre fondateur

« Pourquoi le Purgatoire ? Parce que nous devons entrer au Ciel dans la pureté la plus parfaite. Il est inconcevable que des âmes puissent entrer dans la vision de Dieu, entrer dans l'union à Dieu, entrer dans la divinité elle-même, participer à la Lumière de Dieu - et avec, en nous, des dispositions qui seraient contraires à cette Lumière, contraires à cette gloire de Dieu, à cette pureté de Dieu, à cette sainteté de Dieu. »

Sermon du  
1er Novembre 1978

## Rien ne restera impuni

Dans l'actualité religieuse, il y a un sujet qui touche de près tous les chrétiens : il s'agit de la rectification de la traduction française de la plus belle des prières, l'Oraison dominicale, le « Notre Père ». Dans le n° 49 de Mars-Avril 1994 de ce bulletin, le Père Ortiz avait déjà dénoncé les "graves modifications" - qui conduisaient au "blasphème" - de cette prière sortie tout droit de la bouche du Verbe fait chair.

Bien sûr, nous nous réjouissons que les plus hautes autorités de l'Eglise demandent d'abandonner cette version protestante, où le tutoiement manifeste une trop grande familiarité avec notre Créateur et gêne le véritable esprit d'humilité. Mais ce sont surtout ces mots qu'il fallait rejeter : « et ne nous soumet pas à la tentation ». Le Père Ortiz rappelait l'épître de Saint Jacques : « Que personne,



Qui voudra ouvrir la porte  
du Purgatoire ?

dans la tentation, ne dise : c'est Dieu qui me tente. Dieu, en effet, ne saurait être tenté par le mal, et Lui-même ne tente personne » (1, 13). Le Père Ortiz commentait : « La tentation est toujours l'œuvre du démon. Dieu, il est vrai, permet la tentation (ainsi que tout mal) mais il n'en est aucunement l'auteur. C'est donc une erreur grossière (voire un blasphème) que d'affirmer que Dieu nous "soumet" à la tentation ; ce serait en quelque sorte l'accuser de faire l'œuvre du démon ! Ce que l'homme demande à Dieu face au mal est bien plus la force (voire la grâce) d'y résister, plutôt que d'accuser Dieu de nous y soumettre. Ce reproche serait ni plus ni moins un blasphème ! Peut-on alors imaginer qu'avec cette formule erronée on offense Dieu, au lieu de le louer ? »

Justement, en ce mois de novembre, sachons trouver ou garder les mots justes et clairs pour toucher le Cœur de notre Père dans nos prières en faveur des âmes de nos chers défunts. « Mais Priez mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps : Mon Fils se laisse toucher ». Ce message de la Sainte Vierge à Pontmain en 1871 nous invite à recourir à ce grand moyen de la prière, par lequel nous réalisons véritablement la Communion des Saints. Les défunts qui sont en purgatoire sont nos frères, ils sont marqués par le même sceau du

Pour gagner une indulgence plénière applicable à une âme du purgatoire chaque jour du 1er au 8 novembre, il faut :

- ✧ Visiter un **cimetière** en priant pour les âmes du purgatoire
- ✧ S'être **confessé** dans les 8 jours avant ou après
- ✧ **Communier** le jour même
- ✧ Réciter les **prières** aux intentions du Souverain Pontife (« Notre Père » et « Je Vous Salue Marie »)
- ✧ Être **détaché** de tout péché, même véniel.

baptême, ils ont été adoptés par Dieu, introduits dans le Corps mystique de Jésus-Christ. Mais voilà, ils ont agi par faiblesse, par caprice, Dieu ne reconnaît pas pleinement en eux la ressemblance de son Fils « en qui il a mis toutes ses complaisances ». Le purgatoire est là pour faire reluire cette image de Dieu dans ceux qui sont destinés à peupler le ciel. Et nous, depuis la terre, nous voyons ces âmes qui ne peuvent plus rien pour elles, et nous avons dans les mains les clés qui permettraient de délivrer nos frères de cette prison : la prière, la sainte Messe, les sacrifices, les indulgences, les œuvres de charité... Dépêchons-nous de tourner ces clés dans la serrure.

## Réponses aux lecteurs

### Que se passe-t-il pour notre âme après la mort ?

Après la mort, TROIS POSSIBILITES se présentent à notre âme :

. si, avant de mourir, nous avons eu un sincère repentir de nos fautes et si nous les avons entièrement expiées durant notre vie : notre âme mérite immédiatement le Ciel.

. si, avant de mourir, nous ne nous sommes pas repentis tout en étant en état de péché mortel : notre âme se voit précipitée en Enfer.

. si, avant de mourir, nous avons eu un sincère repentir de nos fautes mais nous n'avons pas eu le temps de les expier entièrement : **notre âme est envoyée au Purgatoire** jusqu'à ce qu'elle ait fini de subir la peine due à ses péchés.

### Que nous enseigne le catéchisme sur le Purgatoire ?

« Il y a un autre enfer où est le feu du Purgatoire. C'est là que les âmes des justes se purifient dans des souffrances qui durent un temps déterminé, en attendant qu'elles soient dignes d'entrer dans la Patrie éternelle, car rien de souillé ne peut y pénétrer. Cette vérité s'appuie sur le témoignage des Écritures et sur la tradition apostolique en même temps qu'elle est confirmée par les décrets des saints Conciles. Les Pasteurs auront soin de la prêcher souvent et de l'établir sur les raisons les plus solides. Car nous sommes dans un temps où les hommes ne veulent plus supporter la saine doctrine. »

Catéchisme du concile de Trente



## Que nous dit la Sainte Ecriture et la Tradition sur le Purgatoire ?

DANS LA SAINTE ECRITURE, nous constatons la foi des Hébreux au sujet du Purgatoire dans le deuxième Livre des Macchabées (chapitre XII) quand Judas Macchabée fit offrir un sacrifice pour ses compagnons morts dans le combat. Et l'écrivain sacré ajoute : « C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. »

Notre Seigneur parle de certains péchés qui « ne seront remis ni dans ce monde, ni dans l'autre » (Matth XII, 32). On peut donc être purifié après la mort.

DANS LA TRADITION, qui est l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres transmis par l'Eglise jusqu'à nous sans altération, l'existence du purgatoire est manifestée par l'usage constant de prier et d'offrir des messes pour les défunts. Dans les catacombes par exemple, sur certains sépulcres de chrétiens, on pouvait lire cette inscription : « Dans vos prières, souvenez-vous de nous qui sommes partis avant vous. » Nous avons aussi le témoignage même de fidèles comme sainte Monique (IV<sup>ème</sup> siècle) qui disait à son fils saint Augustin avant de mourir : « Dépose mon corps où tu voudras et qu'il ne te soit pas à charge. Je te demande seulement de te souvenir de moi à l'autel du Seigneur, où que tu te trouves. »

## De quoi souffrons-nous au Purgatoire ?

UNE DOUBLE PEINE : celle du dam et celle du sens. La peine du dam nous prive de la Vision de Dieu, notre vrai Bonheur. La peine du sens consiste dans une souffrance de l'âme qui est comparable à une brûlure physique. Plus notre attache au péché véniel est grande, plus la douleur est intense.



Ces deux peines terribles sont cependant tempérées par l'assurance d'entrer un jour au Ciel.

## **Pourquoi passer par le Purgatoire avant d'aller au Ciel ?**

AFIN DE SATISFAIRE pour ses péchés. Le péché est une injure faite à Dieu qui exige une satisfaction proportionnée que seul Notre Seigneur Jésus-Christ pouvait présenter. Mais s'il a effectivement satisfait pour nous en mourant sur la Croix, ce n'était pas pour nous excuser de toute réparation : chaque péché que nous commettons appelle de notre part un jour ou l'autre satisfaction, comme nous l'enseigne saint Paul : « Si nous voulons être les cohéritiers du Christ, il faut que nous souffrions avec lui pour être glorifiés avec lui. » (Rom. VIII, 17)

## **Peut-on satisfaire pour nos péchés ici-bas ?**

OUI, d'abord par l'accomplissement de la pénitence donnée par le père à l'occasion de nos confessions.

Une fois en état de grâce, nous pouvons aussi satisfaire pour tous nos péchés par la prière, les œuvres de miséricorde, les sacrifices, le pieux usage des sacramentaux tel que l'eau bénite, et enfin en gagnant des indulgences. Plus ces œuvres sont accomplies avec amour de Dieu, plus elles sont efficaces.

## **Qu'est ce qu'une « indulgence » ?**

L'indulgence est une rémission de la peine temporelle due aux péchés, que l'Eglise concède à certaines conditions à ceux qui sont en état de grâce, en leur appliquant les mérites et les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la Très Sainte Vierge et des Saints. Ces mérites et ces satisfactions constituent le trésor de l'Eglise.

## **Combien de temps doit-on passer au Purgatoire ?**

Le temps qu'il faut pour avoir notre âme pure de tout péché. Cette purification pourrait même se prolonger jusqu'à la fin du monde. Elle pourrait aussi être écourtée grâce aux « suffrages des vivants » offerts à notre intention.

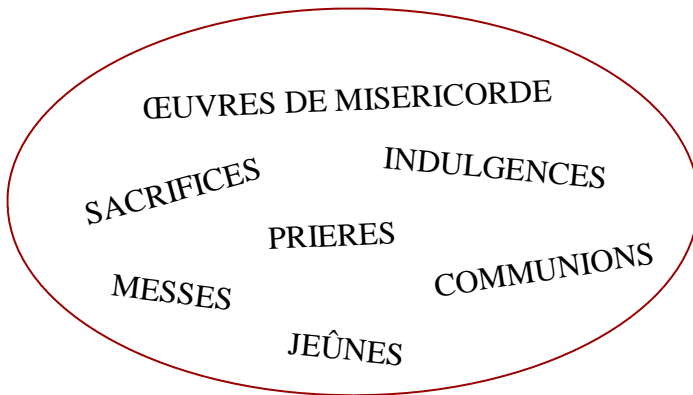


## Qu'est-ce que les suffrages pour les âmes du purgatoire ?

Ce sont les satisfactions offertes pour soulager et délivrer les âmes du Purgatoire : le fidèle en état de grâce est uni aux âmes du Purgatoire par la communion des saints ; il leur offre des suffrages, et lui, bénéficie de leur intercession auprès de Dieu. Celui qui n'est pas en état de grâce peut aussi soulager et délivrer les âmes du Purgatoire en demandant à ce que des messes soient célébrées à leur intention.



## Quels suffrages peut-on offrir pour les âmes du Purgatoire ?



**Si vous voulez faire davantage pour les âmes du purgatoire qui, à leur tour, ne vont pas vous oublier...**

Nous vous recommandons de vous inscrire à la confrérie pour la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire :

Confrérie pour la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire -

Prieuré ND du Pointet - 03110 BROÛT-VERNET - France ◆

## LES INDULGENCES

### I PRIERES POUR LES DEFUNTS

Nous pouvons soulager et même délivrer les âmes des peines du purgatoire par les *suffrages*, c'est-à-dire par les prières, les indulgences, les aumônes et autres bonnes œuvres, et surtout par la sainte Messe. 102

Il existe entre tous les membres, vivants et défunts, de l'Eglise dont Jésus-Christ est le chef, un lien qui les rattache les uns aux autres, et grâce auquel ils participent aux mêmes intérêts et aux mêmes biens spirituels : c'est ce qu'on appelle la Communion des Saints. Dans toute société bien organisée, les membres sont solidaires les uns des autres ; ils partagent les richesses, les joies, et aussi les revers et les tristesses de la communauté ; ainsi en est-il de l'Eglise.

Les fidèles de la terre, constituant l'Eglise militante, considèrent comme un devoir de charité, et souvent de reconnaissance, d'adoucir les peines des âmes du purgatoire et d'en abrégier la durée.

### II LES INDULGENCES

L'indulgence est une rémission de la peine temporelle due aux péchés, que l'Eglise concède sous certaines conditions à ceux qui sont en état de grâce, en leur appliquant les mérites et les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et des Saints.

Ces mérites et ces satisfactions constituent le *trésor de l'Eglise*. 386

« *Indulgence* » dérive d'« indulgere » (pardonner, remettre) et signifie rémission. C'est une rémission totale ou partielle de la peine temporelle due aux péchés commis et pas complètement expiés par la pénitence sacramentelle. Elle ne remet pas les péchés, mais seulement la peine due au péché. L'Eglise, en tant que ministre de la Rédemption, distribue et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des Saints.

Il y a deux sortes d'indulgences : l'indulgence *plénière* et l'indulgence *partielle*. 387

## 1 L'indulgence plénière

L'indulgence plénière est celle qui remet *toute* la peine temporelle due aux péchés. 388

L'indulgence plénière remet toute la peine temporelle due au péché. Celui qui l'acquiert n'a plus rien à expier. Si l'on meurt avant d'avoir contracté d'autres dettes envers la justice divine, on va directement au paradis, sans passer par le purgatoire.

*Indulgences applicables aux défunts.* — Par la formule « *Applicable aux défunts* », l'Église concède que l'on peut gagner de nombreuses indulgences plénières que l'on peut céder par mode de suffrage aux âmes du purgatoire. L'indulgence plénière appliquée à une âme du purgatoire la libère immédiatement de la peine et lui ouvre les portes du Ciel. Il est certain que Dieu applique toujours les indulgences et les suffrages que nous destinons aux défunts ; mais il n'est pas pour autant certain qu'il les applique à l'âme que nous visions par notre intention (surtout si elle est déjà délivrée).

On ne peut acquérir pour soi-même ou pour les défunts plus d'une indulgence plénière par jour.

## 2 L'indulgence partielle

L'indulgence partielle est celle qui remet seulement *une partie* de la peine temporelle due aux péchés. 389

Par indulgence de *quarante* ou de *cent jours*, de *sept ans*, et autres semblables, on entendait la rémission de la peine temporelle équivalente à celle que l'on aurait expiée par quarante, cent jours ou sept ans de la pénitence anciennement établie par l'Église. 390

Ces notations désignaient des indulgences partielles qui remettaient autant de peines temporelles qu'il en aurait été expiée en cent ou trois cents jours, en trois ans, ou sept ans, etc., de pénitence canonique que l'Église prescrivait anciennement pour certains péchés, dans les livres dits « pénitentiels ». Par conséquent, quand on dit que l'Église accorde une indulgence partielle de sept ans ou de cent jours, cela ne signifie pas qu'il y a autant d'années et de jours du purgatoire qui sont remis, mais que la peine remise autrefois par une pénitence de sept ans ou de cent jours, est remise aujourd'hui par l'indulgence indiquée.



### 3 Conditions pour gagner les indulgences

Pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et accomplir exactement les œuvres prescrites. <sup>391</sup>

Les personnes qui ne sont pas baptisées ou qui sont en état de péché mortel ne peuvent gagner des indulgences. C'est le principe d'une bonne œuvre qui devient méritoire si nous l'accomplissons avec la charité. Ce n'est pas possible de recevoir la rémission totale ou partielle de la peine temporelle que mérite le purgatoire si l'on est en état de péché et si l'on mérite donc la peine éternelle de l'enfer.

Pour gagner une indulgence plénière, il faut être pur de tout péché, mortel et véniel. Pour gagner une indulgence partielle, il suffit de ne pas avoir de péché mortel sur la conscience.

L'œuvre prescrite pour acquérir l'indulgence plénière attachée à une église consiste à y faire une pieuse visite en récitant le *Je crois en Dieu* et le *Notre Père*.

**Pour gagner l'indulgence plénière**, en plus d'exclure toute affection au péché, même véniel, il est requis d'accomplir l'œuvre indulgenciée et de remplir les trois conditions : confession, communion eucharistique et prières aux intentions du Souverain Pontife.

Avec une seule confession, on peut acquérir plusieurs indulgences plénières (dans la limite de une par jour) ; mais avec une seule communion et une seule prière aux intentions du pape, on n'acquiert qu'une seule indulgence plénière.

Les trois conditions peuvent être remplies plusieurs jours avant ou après l'accomplissement de l'œuvre prescrite ; cependant, il convient de recevoir la communion et de prier aux intentions du Souverain Pontife le jour même où l'on accomplit l'œuvre.

S'il manque la pleine disposition, ou si l'œuvre requise n'est pas entièrement exécutée et les trois conditions ne sont pas remplies, l'indulgence sera seulement partielle.

La condition de prier aux intentions du Souverain Pontife est remplie si l'on récite à son intention un *Notre Père* et un *Je vous salue* ; cependant les fidèles sont libres de réciter toute autre prière selon la piété et dévotion de chacun.

Les « intentions du Souverain Pontife » sont :

- 1) l'exaltation de l'Eglise ;
- 2) la propagation de la Foi ;
- 3) l'extirpation de l'hérésie ;
- 4) la conversion des pécheurs ;
- 5) la concorde entre les princes chrétiens ;
- 6) les autres biens du peuple chrétien.

### III QUELQUES INDULGENCES

#### 1 Indulgences plénières

*Liste non exhaustive*

- Adoration devant le Saint Sacrement pendant au moins une demi-heure.
- Exercice pieux du Chemin de Croix.
- Lecture ou écoute de la Sainte Ecriture, pendant au moins une demi-heure.
- Récitation en commun du rosaire ou du chapelet, dans une église, chapelle, ou en famille.
- Chant du *Veni Creator* le 1<sup>er</sup> janvier et le jour de la Pentecôte.
- Adoration de la Croix au cours de la cérémonie du Vendredi Saint.
- Renouvellement des promesses du baptême lors de la célébration de la Vigile pascale (Samedi *Gloria*).
- Participation à la procession de la Fête-Dieu.
- Du 1<sup>er</sup> au 8 novembre, en visitant un cimetière et en priant pour les défunts. Indulgence applicable seulement aux âmes du purgatoire.
- Visite d'une église le 2 novembre en y récitant le *Pater* et le *Credo*.
- Chant du *Te Deum* le 31 décembre.
- Retraite spirituelle pendant au moins 3 jours.
- Jour de la consécration de la famille au Sacré-Cœur.
- Réception pour la première fois de la Sainte Eucharistie ou assistance à la première Communion d'autres personnes.
- Assistance à la première Messe d'un nouveau prêtre.

#### 2 Indulgences partielles

- Récitation de l'Angelus et de certaines prières reconnues officiellement par le pape ou par un évêque : Litanies, Ame du Christ...



## **Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !**

**E**n 1863, le « Séminaire Ste Marie » fut confié aux Pères du Saint-Esprit, qui avaient déjà en charge le petit et le grand séminaires de Saint Pierre. Le Supérieur, le Père Brunetti, trouvant le local insuffisant et malsain, trouva et obtint le terrain, dominant la ville, où fut construit et existe encore le « Séminaire Collège Ste Marie » (rue Martin Luther King). Il dut se procurer des fonds. Une partie provint du Séminaire de St Pierre, une autre partie, d'une souscription des « futurs parents d'élèves » et de quêtes paroissiales.

Les travaux commencèrent en 1866. En 1870, le Conseil Général accorda une subvention pour en terminer les travaux. Le Père Brunetti ayant été rappelé à Saint Pierre, ce fut le Père Pernod qui fut nommé Supérieur, et inaugura les nouveaux bâtiments en 1871.

L'Abbé Guesdon, comme Monseigneur Le Herpeur, était originaire de Normandie, et avait une grande dévotion envers Notre Dame de la Délivrande. Il souhaitait que son sanctuaire martiniquais rivalise avec celui de Normandie, et s'appliqua à mettre à l'honneur le culte de Notre Dame. C'est lui qui organisa les splendides cérémonies de son Couronnement par Mgr Poirier, évêque de la Dominique.

Il souhaitait qu'une association de jeunes filles pieuses lui soit spécialement consacrée, et se dévoue à son service. En conséquence, il prépara un groupe de jeunes filles à la vie religieuse, et fit prendre le voile à deux novices, qui devaient être les prémices de la congrégation dont il rêvait.

Malheureusement, en agissant ainsi, il outrepassait ses droits ; le décret d' « érection de l'Evêché » du 3 Février 1851 stipulait (art. 20) « qu'aucune communauté ou congrégation religieuse ne pourrait s'établir sans accord provisoire de l'évêque et du gouverneur ».

En apprenant la chose, celui-ci se fâcha. ♦

Par Emel

## **Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Guadeloupe !**



**C**e successeur est nommé : le Père Henri Liagre. Un homme de devoir, de régularité et d'exactitude, strict dans l'application du « règlement ». C'est l'époque où l'on mesure aux dames la longueur de leurs manches et la profondeur de leur décolleté. De sévères consignes sont affichées aux confessionnaux. Le curé y veille sans faiblesse. Il devait rester 4 ans et quitta la paroisse un jour qu'un mariage se faisait trop attendre. Et la paroisse resta sans prêtre...

Il y avait plus, car un avis officiel de l'évêché déclarait que le curé de Vieux-Habitants, « victime d'inqualifiables procédés, était retiré de la paroisse par ordre épiscopal ». Et pour bien montrer la confiance qu'il avait en lui, Mgr Genoud le nommait chanoine.

Le maire dut supplier l'évêque d'envoyer quelqu'un durant la Semaine Sainte, et Sa Grandeur dépêcha son secrétaire particulier, le Père Bioret, pour ce ministère occasionnel.

Le Père Joseph Aubry, religieux spiritain, sera en juin 1919 chargé du service à titre temporaire.

On profita de l'absence du curé pour fracturer la porte du clocher. De même, un grand trou fut mystérieusement creusé devant la porte de la sacristie. Le fait se reproduira en 1962, non loin de la porte d'entrée. Certains voient dans cet acte un quelconque sortilège et lui attribuent une signification magique : on creuse ainsi la tombe anticipée de quelqu'un dont on souhaite se débarrasser.

Avec l'arrivée du Père Jean-Louis Lescao, s'ouvre une période plus animée. C'était un breton qui venait de passer 16 ans au Loango, en Afrique. Il trouve les environs de l'église envahis par les herbes et la fosse béante devant la sacristie, une cloche impossible à sonner par l'absence du bras métallique pour l'actionner. Au presbytère, même spectacle : la chapelle de Beusoleil en ruines, les canalisations d'eau saccagées par des voisins. ♦

## LA VIE AU PRIEURE

Le 28 septembre restera une date gravée dans l'histoire de la future chapelle de Guadeloupe : le poteau central est enfin mis à bas ! Ce fameux poteau qui a bloqué la réalisation des travaux pendant des années... Comme disait une Antillaise dans un magasin : « Quand on sait attendre, on arrive à tout ». Un grand merci à Saint Joseph ; le local prend déjà son aspect final. Les entreprises présentent les devis pour l'aménagement des cloisons et autres équipements : les factures n'ont pas fini d'arriver...



L'école suit sur sa lancée, les élèves se familiarisent avec les habitudes des horaires de cours et autres occupations. En récréation, les petites voitures remportent un franc succès, alors qu'on investit dans une brouette

pour que le benjamin laisse la poussette des filles tranquille...

Les pères sont éprouvés par quelques ennuis de santé ; la dengue ? Peut-être... Mais grâce aux conseils des uns et des autres, ils sont de nouveau sur pied. La fréquentation des élèves de l'école et du catéchisme se montre aussi chaotique...





## Les défunts et nous

**V**ers l'an 1620, vivait dans notre pays un jeune homme qu'on ne nomme pas, mais dont on raconte la conversion. Il menait une vie si dissolue et si scandaleuse, qu'il était devenu un objet d'horreur et d'effroi. Ses crimes lui suscitèrent des ennemis puissants qui résolurent de le faire périr, soit en lui dressant des embûches soit en l'attaquant de front. Le malheureux, au milieu de ses désordres, avait conservé une pieuse compassion pour les âmes du purgatoire, en faveur desquelles il priait souvent, donnait l'aumône et faisait dire de temps en temps des messes.

Un soir qu'il rentrait seul chez lui, se confiant dans la vitesse de son cheval pour échapper aux poursuites de ceux qui avaient juré sa perte, il ne s'aperçut pas qu'il allait droit dans leurs pièges. En effet, ses ennemis, sachant qu'il ne pouvait passer que par ce chemin, avaient placé quatre mercenaires embusqués derrière une haie pour le surprendre et l'assassiner. Il approchait rapidement de ce lieu quand, passant près d'un chêne, il aperçoit suspendus aux branches, les membres d'un criminel exécuté depuis peu et

placé là pour inspirer de la crainte aux malfaiteurs. Emu de pitié, il s'arrête un instant afin de réciter une prière pour le soulagement de cette âme. Pendant qu'il prie, un spectacle étrange frappe ses yeux : voilà que toutes les parties de ce corps démembré s'agitent, se délient, tombent à terre, se réunissent et forment un homme qui marche au-devant du voyageur. Je vous laisse à penser quel fut son effroi ! Le fantôme prend la bride du cheval et dit au jeune homme : « Descends et laisse-moi monter un moment, il y va de ton intérêt ; attends ici, et je reviendrai vite. » Le cavalier, muet de terreur, descend et cède son cheval au cadavre ressuscité qui y monte et le lance en avant dans le même chemin.

Non loin de là, les ennemis voyant arriver le cavalier déchargent sur lui leurs fusils, et le voyant tomber, s'enfuient au plus vite avant que la détonation n'attire du monde et ne les fasse découvrir. Mais le cadavre se relève, conduit le cheval à la main et revient vers le jeune homme. « As-tu entendu, lui dit le spectre, cette décharge d'armes à feu ? Ces balles t'étaient destinées, tu aurais été perdu infailli-



blement pour le corps et pour l'âme, si les défunts à l'égard desquels tu as une compatissante dévotion, ne m'avaient envoyé à ton secours. Reconnaissais cet immense bienfait en continuant de prier pour eux, et surtout en changeant de vie et en devenant un bon chrétien ». Après ces paroles, le cadavre se partage en quatre morceaux qui vont reprendre leur place aux branches du chêne, comme si une main invisible les y avait suspendus. L'heureux

jeune homme partit animé des meilleurs sentiments. Peu de temps après, il se réfugia dans un ordre austère pour y faire pénitence ; il y vécut dans une grande

perfection, et assura ainsi son salut éternel que sa mauvaise conduite avait mis en si grand péril.

Ce prodige est bien fait pour exciter notre charité envers les âmes du purgatoire qui savent récompenser si généreusement leurs bienfaiteurs. Retenons cette parole de la divine Ecriture : « L'homme de miséricorde assure le bonheur de son âme » (Proverbes 9, 29).

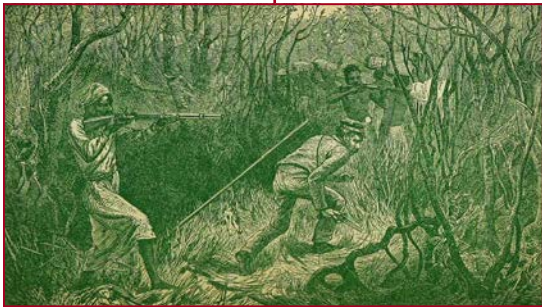
On lit dans la vie de Saint Martin, qu'il alla prier sur la tombe d'une

pieuse vierge, Vitaline, morte depuis peu en odeur de sainteté. Comme il lui demandait si elle jouissait de la vue de Dieu, Vitaline répondit que ce bonheur lui était différé, parce qu'elle avait mis quelques fois un peu trop de recherche à se laver le visage. Tant il est vrai que, d'après l'évangile, il nous sera demandé compte des plus petites choses au tribunal de la justice divine.

Saint François de Sales s'écriait :

« Hélas ! Nous ne nous souvenons pas assez de nos chers trépassés... En dire du bien pour s'exciter à les imiter est chose louable ;

mais les soulager est chose bien meilleure encore, car c'est là visiter les malades, c'est donner à boire à ceux qui ont soif de la vision de Dieu ; c'est nourrir les affamés, c'est racheter les prisonniers, vêtir ceux qui sont nus, et procurer l'hospitalité dans la Jérusalem céleste ; c'est consoler les affligés, éclairer les ignorants, faire enfin toutes les œuvres de miséricorde en une seule. » ♦



Père Quigley

## Martinique

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ Réunion de Marie  
Reine des Cœurs  
☞ *Vendredi 6 décembre*
- ♦ Cours de doctrine pour  
adultes (de 17h15 à  
17h45 à la chapelle).  
☞ *Tous les mardis*
- ♦ Cours biblique (7h30)  
☞ *Samedi 9 novembre*  
☞ *Samedi 14 décembre*
- ♦ Patronage  
(14h30-17h30 au prieuré)  
☞ *Samedi 16 novembre*  
☞ *Samedi 30 novembre*

Nos prochains rendez-vous.  
Venez-y nombreux !

## Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ A Cayenne - Matoury :  
chapelle des Bily  
☞ *dimanche 10 novembre*  
*9h chapelet*  
*9h30 Messe chantée*  
*11h : catéchisme pour*  
*les enfants*  
*11h45 : pique-nique*  
*13h-14h : conférence*  
*pour les adultes*

## Guadeloupe

☎ 06.90.12.80.93

- ♦ Réunion de la  
Compagnie de Marie  
Reine des Cœurs  
à 17h30 à la chapelle  
☞ *Vendredi 6 décembre*

## Horaires habituels des offices aux Antilles - Guyane

### Martinique



05.96.70.04.67

Chapelle  
N. D. de la  
Délivrande

64, rue Moreau-de-  
Jonnès

97200 Fort-de-France  
97p.martinique@fsspx.fr

- ♦ **Dimanche** : 7h00 (*messe basse*)  
9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : 6h30 et 11h00
- ♦ **Exposition du Saint Sacrement** : jeudi à 7h15 (chapelet)
- ♦ **Confessions et permanence** : tous les jours **de 7h30 à 10h45**
- ♦ **Catéchismes** : mardi de 17h15 à 17h45  
mercredi de 14h30 à 16h30 (*au prieuré*)

### Guyane

☎ 05.96.70.04.67

- ♦ **Messe** selon le programme ci-dessus
- ♦ **Confessions** durant l'heure qui précède chaque messe

### Guadeloupe



06.90.12.80.93

Chapelle  
N. D. de  
Guadeloupe

5, Quai Lardenoy  
97110 Pointe-à-Pitre

- ♦ **Dimanche** à 7h00 (*messe basse*) et 9h00 (*messe chantée*)
- ♦ **En semaine** : **lundi** à 6h30  
**vendredi** à 18h00  
**samedi** à 18h00
- ♦ **Confessions** : avant ou après chaque messe
- ♦ **Catéchismes** : le samedi de 8h30 à 10h30
- ♦ **Permanence** : le samedi de 10h30 à 12h00